

Après délibération,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil mandate Actuel Conseil pour la préparation de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux proposés dans la rue des Érables. Que le Conseil, suite au dépôt des documents d'appel d'offres, demandera des soumissions sur le SEAO pour la réalisation de ses travaux.

#### Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata ainsi que différentes rencontres durant le mois.

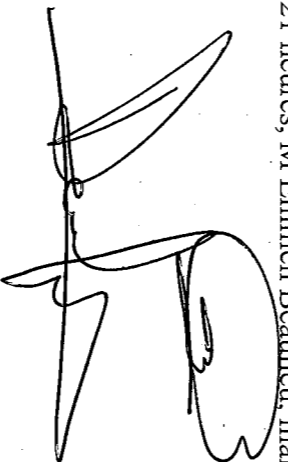
M. Patrick Michaud informe les membres du conseil que M Maxime Groleau est disposé pour rencontrer le conseil lors d'une séance ordinaire ou de travail.

#### Période de questions

- Une contribuable informe les membres du conseil de la problématique des conteneurs au 6<sup>e</sup> Rang.
- On demande des informations en rapport avec les trottoirs.

#### Levée de l'assemblée

À 21 heures, M Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

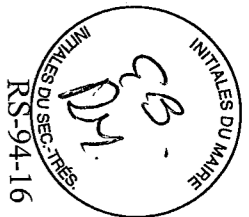


#### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Louis Boulianne, Anne Pelletier, Alain Thériault et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.



No de résolution  
ou annotation

RS-94-16

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-95-16

**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 juin 2016 de 551,035.90 au compte courant et de 114,778.82 au fonds de roulement.

**Période de questions**

Aucune question

RS-96-16

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Dép. Alain Morneau	56.60	
Épicerie 4 Sous	5.50	
Fermière Packington	100.00	
Pauline Bossé (ménage)	30.00	192.10
2. Bell Canada Caserne des pompiers	56.97	
Cantine	130.13	
Biblio & Chalet communautaire	109.19	
Bureau municipal	<u>192.85</u>	489.14
3. Petite Caisse	69.30	
Poste Canada	4.60	
Korvette	30.00	
Conférence (CODET)	24.00	
Gaétan Lavoie	<u>30.00</u>	157.90
Pauline Bossé (ménage)		
4. Bell Mobilité		19.43





No de résolution  
ou annotation

Considérant que la firme Eurovia a soumis un prix pour la réalisation des travaux de traitement de surface double dans la rue du Bocage au prix forfaitaire de 6.60 \$ / mètre carré et des travaux de correction dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord pour du traitement de surface simple au prix de 3.45 \$ / mètre carré;

Considérant que les travaux ne devront pas dépasser la somme de 25,000.\$ taxés;

Considérant que les travaux sont prévus dans notre subvention de la taxe d'accise;

En conséquence,  
il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services d'Eurovia Québec pour la réalisation de travaux de traitement de surface sur la rue du Bocage et le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord aux prix et spécification tel que soumis par la compagnie.

Que les travaux décrétés sont pour la réalisation de 135 mètres de traitement de surface double sur la rue du Bocage et pour la réalisation d'un maximum de 792 mètres de traitement de surface simple dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord, pour un montant maximal de 25,000 \$ taxés.

Adoptée à l'unanimité

RS-99-16

**Demande de dérogation mineure Stéphane Latouche et Caroline Bergeron**

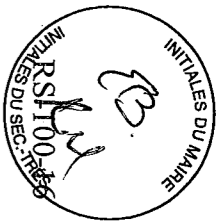
Stéphane Latouche demande une dérogation mineure en rapport avec le chalet qui est en partie situé dans la bande riveraine. La galerie étagée à l'origine d'une profondeur de 5 pieds et 8 pouces, elle a été agrandie à 6 pieds 4 pouces. Un empiètement de 8 pouces est donc dérogatoire et il demande de lui accorder cette dérogation en vue de rénovation ultérieure pour être conforme.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de recommander au conseil d'accorder la dérogation, cependant ils sont d'avis qu'advenant la construction d'une fondation, que la fondation soit restreinte à la construction existante protégée par droit acquis avant l'agrandissement de la galerie du chalet.

Après délibération,  
il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil accorde la dérogation mineure à M. Stéphane Latouche et Mme Caroline Bergeron tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### États financiers trimestriels

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers trimestriels présentés par le directeur général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

RS-101-16

### Inspection préventive : mandater Étienne Moreau

Considérant que la municipalité de Packington a l'obligation, en vertu du schéma de couverture de risques incendie, d'inspecter l'ensemble des bâtiments résidentiels permanents et saisonniers sur son territoire;

Considérant que les pompiers n'ont pas le temps nécessaire pour accomplir cette obligation;

Considérant que M. Étienne Moreau possède les connaissances pour effectuer les inspections des bâtiments;

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire avancer ce dossier pour se conformer à ses obligations sur son schéma.

Considérant que le service incendie est en accord avec cette solution.

En conséquence,  
il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de M. Étienne Moreau, technicien en prévention des incendies pour effectuer les inspections des résidences au tarif horaire de 20.\$ de l'heure plus ses frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

RS-102-16

### Eau potable : mandat Laforest Nova Aqua inc.

Considérant que le camping, situé au 590, 5<sup>e</sup> Rang Sud, appartenant à la municipalité de la paroisse de Packington s'alimente en eau sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire du MDDELCC;

Considérant qu'une demande selon l'article 31.75 de la LQE doit être déposée auprès du MDDELCC.;

Considérant que la municipalité de Packington veut se rendre conforme et respecter les lois et règlements en vigueur;

En conséquence,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu



No de résolution  
ou annotation

RS-103-16

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate la firme spécialisée en hydrogéologie et en environnement **Laforest Nova Aqua inc.** à déposer la demande d'autorisation selon l'article 31.75 de la LQE en son nom. Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à Laforest Nova Aqua inc. de lui présenter un budget de dépenses pour le présent mandat. Adoptée à l'unanimité

**Démission Samuel Moreau**

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a reçu la lettre de démission de M. Samuel Moreau;

Considérant qu'il reste plus de douze (12) mois avant la fin du mandat;

En conséquence,  
il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington décrète que le siège numéro 5 soit comblé par une élection partielle conformément à l'article 335 LER.

Adoptée à l'unanimité

RS-104-16

**Travaux de traitement de surface 2015 : Retenue de garantie**

M. Alain Landry, de la firme Englobe et Denis Moreau, directeur général ont visités les travaux réalisés à l'été 2015. Après inspection, M. Landry est d'avis de payer la retenue de 10% à Sintra BML.

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la retenue de garantie pour les travaux de traitement de surface réalisés en 2015 au montant de 24,19265 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata**

M. le maire donne un résumé de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata

**Période de questions**

Quelques questions d'ordre général ont été posées par les personnes présentes à la séance.

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 40, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée